

# **DROIT & PROCEDURE**

## **RAPPORT MORAL 2013**

Mes chers confrères, mes chers amis,

A l'issue de l'assemblée générale de l'an dernier, nous avons tenu, dans un coin de cette salle, comme nous le ferons tout à l'heure, une réunion informelle à l'occasion de laquelle les membres du conseil d'administration m'ont fait l'honneur de me porter à la tête de notre Association.

J'hésite à qualifier cette première année de course de fond ou de marathon.

Disons qu'elle a été riche, rythmée et qu'elle nous a mis à l'abri de l'ennui.

Je vous propose d'évoquer les actions que nous avons menées sous forme, en quelque sorte, d'un récolement d'inventaire, puisque, lors de notre premier conseil d'administration du mois de janvier, j'avais fait part à ses membres, non pas d'un véritable programme mais de quelques idées, souhaits que j'avais pour l'association, le fil rouge étant celui de l'ouverture : ouverture vers un public plus large, ouverture vers d'autres organisations, ouverture vers d'autres matières, ouverture vers nos adhérents.

J'avais, en effet, en premier lieu, exprimé le souhait que nous nous ouvrons à un public plus large et fixé comme objectif que l'association compte 500 membres à la fin de l'année 2014.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de faire du chiffre pour faire du chiffre mais d'assurer, ainsi que Stéphane Lataste l'avait souligné l'année dernière, non seulement le rayonnement de l'association mais surtout son indépendance financière.

Cet objectif semble pouvoir être atteint.

A la fin de l'année 2012, nous étions 359 membres.

En 2013, 68 nouveaux membres nous ont rejoints tandis que 7 ont démissionné pour des raisons liées à l'âge et à l'éloignement de la vie professionnelle.

Les membres du conseil d'administration sont de formidables sergents recruteurs et, parmi eux, je voudrais plus particulièrement saluer Jean-Pierre Grandjean qui sensibilise les avocats issus des cabinets dits « d'affaire » aux charmes de notre association mais également Emmanuel Jullien qui nous a fait connaître auprès de nombreux anciens avoués ou encore Clémence Bertin-Aynès, qui nous a amenés plusieurs jeunes talents.

Alors, adhérer mais pour quoi faire me direz-vous ?

L'adhésion, c'est, bien évidemment, un accès privilégié à nos réunions, colloques et publications.

C'est l'appartenance à une communauté conviviale de juristes compétents.

Mais, j'ai également souhaité, dans toute la mesure du possible, multiplier les contacts avec vous pour que votre appartenance à l'association représente un intérêt extrêmement concret dans votre pratique professionnelle.

Tel était notamment l'objet et l'esprit de la note que nous avons diffusée sur les protocoles passés entre les barreaux et les juridictions (lesquels protocoles ont été mis en ligne sur le site de l'association) ou encore de la note de rappel de l'anniversaire de la réforme de la prescription.

Nous essaierons de multiplier ce type d'initiative, naturellement en fonction de l'actualité.

En ce qui concerne l'ouverture à nos partenaires, j'avais évoqué l'AAPPE, l'UJA, l'ACE, la DBF, l'Université.

Je crois pouvoir dire que le contrat est rempli ou en passe de l'être comme en témoignent les actions menées cette année et que je vais évoquer dans un instant.

Vous allez le voir : pas un mois ne s'est passé sans que l'association marque sa présence d'une manière ou d'une autre.

Le 28 février, se sont tenus les Entretiens de la procédure civile, organisés par la Gazette du Palais, sous la direction scientifique de Madame le professeur Soraya Amrani-Mekki, un nom que vous entendrez à plusieurs reprises dans ce rapport et qui incarne nos liens avec l'Université.

Le programme de cette journée était fort riche :

Après une matinée plus académique, au cours de laquelle la procédure civile en première instance puis en appel a été passée en revue par Soraya Amrani-Mekki, Jacques Pellerin (qui vient, enfin, d'adhérer à Droit & Procédure) et Monsieur le président Pascal Chauvin, alors président de chambre à la cour d'appel de Paris et depuis lors, parti à la cour de Cassation, l'après-midi était consacrée aux pratiques de la procédure autour de deux tables rondes :

- ✓ La première, consacrée à l'utilisation des nouvelles technologies à laquelle intervenait notamment Maurice Bencimon, co-responsable du bureau d'aide à la procédure d'appel de notre Ordre et membre de notre association ;
- ✓ La deuxième, consacrée aux protocoles d'accord, au cours de laquelle je suis intervenue pour, théoriquement, « croiser le fer » avec Corinne Bléry, maître de conférence à l'Université de Caen.

Nous nous sommes finalement aperçues que nos positions n'étaient pas si éloignées l'une de l'autre : en effet, si cette justice partenariale, pour reprendre l'expression de Madame le professeur Fricero, doit être encouragée, ces protocoles doivent rester des guides de bonne pratique et ne pas nous éloigner du code de procédure civile.

Je suis heureuse de la présence de Corinne ce soir car il s'agit d'une des belles rencontres de l'année.

Elle s'est d'ailleurs concrétisée par son adhésion à l'association et par un partenariat.

Droit & Procédure sera, en effet, partenaire du très beau colloque qu'elle organise, le 28 mars 2014, avec Loïs Raschel, à Caen, sur les métamorphoses de la procédure civile, auquel interviendront plusieurs membres de l'association parmi lesquels toujours Maurice Bencimon, Jacques Pellerin, Jean-Paul Teboul.

Le 22 mars, j'ai retrouvé Soraya Amrani-Mekki au forum Trans-Europe Experts, association avec laquelle Droit & Procédure avait scellé un partenariat en 2012, sous la présidence éclairée de Stéphane Lataste.

Il s'agit d'une association créée en 2009 par des universitaires français qui a pour vocation de constituer un réseau, fédérant de nombreux universitaires français et étrangers, des professionnels du droit, de la politique, de l'économie ainsi que des représentants des mondes social et associatif, ce réseau ayant pour objet la participation effective de tous à l'élaboration du droit européen.

J'ai donc participé à l'atelier qu'animait Soraya Amrani-Mekki consacré aux procédures de recouvrement des créances en Europe ; en effet, Soraya s'était montrée très intéressée par les travaux de notre colloque de 2012 avec l'AAPPE intitulé « Titrer et recouvrer en Europe. »

Quelques jours plus tard, le 26 mars, Droit & Procédure était présente au colloque organisé par l'ENM sur l'évolution du procès-civil à l'heure de la communication électronique.

Il s'agissait, à l'instar du colloque organisé en 2012 auquel avaient participé Stéphane Lataste et Jean-Pierre Grandjean, d'assurer le « service après-vente » du protocole signé entre la cour d'appel de Paris et les barreaux de son ressort sur la concentration et la structuration des écritures.

Madame le professeur Natalie Fricero a assuré la partie scientifique de ce colloque en rappelant la distinction entre les moyens, les arguments et les prétentions des parties.

Fabienne Clément, magistrat, et Jacques Pellerin, tous deux très impliqués dans la rédaction de ce protocole, en ont évoqué la genèse et l'actualité.

J'ai, pour ma part, eu le plaisir d'échanger avec le président Pascal Chauvin sur l'organisation du travail interactif entre les magistrats et les avocats notamment au stade de l'audience.

L'intervention du président Chauvin a d'ailleurs fait l'objet d'une publication à la Gazette du Palais.

Le 11 avril, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, j'ai réuni mes deux familles puisque nous avons tenu notre première réunion d'information de l'année, en partenariat avec l'UJA sur l'actualité de la procédure civile.

Cette réunion a pu être organisée grâce à Massimo Bucalossi, président de l'UJA alors en exercice, et à Leïla Hamzaoui, son actuelle présidente.

Jérôme Martin, membre du bureau de l'UJA, a évoqué l'actualité de l'expertise.

Dominique Piau, membre de nos deux associations et membre du conseil de l'ordre, s'est emparé de la procédure devant la cour d'appel.

Muriel Cadiou, dynamique membre de notre conseil d'administration, s'est démultipliée puisqu'après avoir pris en charge l'organisation de cette réunion, elle a traité, d'une part, l'injonction de payer devant le tribunal de grande instance et, d'autre part, l'actualité des modes alternatifs de règlement des litiges.

Enfin, Annabel Boccara, a abordé l'actualité des protocoles et de la communication électronique, sujets dont elle a la charge au sein du conseil de l'ordre.

Cette première réunion a connu un grand succès puisque 214 personnes y ont participé, dont une grande majorité de non membres de Droit et Procédure ce qui témoigne du fait que ce type de réunion, celle-ci était gratuite au surplus, est un bon moyen de faire connaître l'association en dehors de nos cercles habituels.

Le cahier bleu regroupant les différentes interventions de ce colloque est sous presse et devrait donc être disponible au tout début de l'année.

Le 21 juin, j'ai participé, à Bruxelles, aux Entretiens européens de la procédure civile.

Je me réjouis de ce rapprochement avec la délégation des barreaux de France, qui organisait cette journée de formation, et de notre intérêt croissant pour la procédure civile européenne, certes rébarbative mais à laquelle nous pouvons difficilement ne pas nous intéresser.

Je suis très heureuse, là encore, qu'un des premiers adhérents de l'année 2013 ait été notre confrère Jean-Jacques Forrer, ancien bâtonnier de Strasbourg et président de la DBF.

Après avoir introduit ce colloque en assurant la promotion de notre association et en expliquant ses points de convergence avec la DBF, je suis intervenue sur le thème extrêmement pratique de la signification et de la notification des actes judiciaires au sein de l'Union Européenne, sujet dont Antoine Genty est un spécialiste mondialement reconnu.

Les 9, 10 et 11 juillet, s'est tenue, à l'UNESCO, l'édition 2013 de Campus.

Cette année, deux formations étaient « estampillées » Droit & Procédure.

L'une sur la procédure d'appel qu'ont assurée Maurice Bencimon, Emmanuel Jullien et le président Chauvin.

La seconde consacrée à l'actualité de la saisie immobilière et des voies d'exécution que nous avons animée avec Denis Talon comme chaque année.



Après quelques semaines de repos, nous avons repris le chemin de l'école ou, plus exactement, de l'Université, celle de Nanterre en l'occurrence, où Madame le professeur Soraya Amrani-Mekki a organisé le 4 octobre 2013, un superbe colloque d'une journée sur le thème : « Procédure civile, Procédure pénale : unité ou diversité ? », réunissant le « gratin » de la procédure civile de Natalie Fricero à Loïc Cadiet en passant par Philippe Theyry ou encore Yves Strickler.

Soraya a souhaité associer Droit & Procédure à cette manifestation et c'est ainsi que j'ai participé, sous l'égide du professeur Xavier Lagarde, à une table ronde avec Philippe Ingall-Montagnier, procureur général près la cour d'appel de Versailles, au cours de laquelle nous avons fait valoir notre point de vue de praticiens, lui au pénal, moi au civil.

Une semaine plus tard, le 11 octobre 2013, se tenait à Lyon notre colloque annuel, organisé en partenariat avec l'AAPPE et l'IFPPC intitulé « Patrimoine familial et procédures collectives : prévention et réalisation du risque ».

Ce colloque est une nouvelle démonstration des liens privilégiés que nous entretenons avec l'AAPPE et qui se traduiront vraisemblablement par l'organisation d'un nouveau colloque au premier semestre 2015.

Nous poursuivons, avec Frédéric Kieffer, président de l'AAPPE, l'œuvre entreprise par Stéphane Lataste et par notre ami Alain Provansal avant nous.

Dans le magnifique amphithéâtre de l'Université de Lyon II, se sont succédés des intervenants de qualité et, pour ce qui concerne Droit & Procédure, un trio de choc :

Clémence Bertin-Aynès, d'abord, a traité de l'incidence des régimes matrimoniaux et du pacte civil de solidarité.

Muriel Cadiou, ensuite, a abordé le thème de la déclaration d'insaisissabilité et du patrimoine d'affectation.

Céline Ranjard-Normand, enfin, a évoqué la réalisation des actifs à tous les stades de la procédure.

Les interventions de nos trois représentantes ont été très appréciées et je les remercie à nouveau pour leur implication.

Le 8 novembre, s'est tenu le traditionnel colloque Woog sur l'actualité de la procédure civile, toujours une coproduction EFB / Droit & Procédure.

Jacques Pellerin a traité l'actualité de la procédure d'appel.

Antoine Genty a abordé le thème dont il est un spécialiste mondialement reconnu : celui de la notification et de la signification des actes judiciaires au sein de l'Union européenne.

J'ai, pour ma part, fait un petit topo sur l'actualité des ventes sur liquidation judiciaire.

La suspension de l'exécution provisoire a été évoquée par Julien Fiszleiber, associé du cabinet Woog.

Enfin, Denis Talon, mon inoxydable complice, avec lequel j'ai toujours plaisir à co-animer ces matinées, a conclu ce florilège en traitant, avec le talent qui le caractérise, de deux originalités procédurales en matière immobilière que sont le réméré et le viager.

Le 19 novembre, s'est tenue notre dernière réunion d'information sur le bouleversement du procès civil et de la chose jugée par la jurisprudence Cesareo.

Cette réunion a été organisée de main de maître par Jean-Pierre Grandjean et Emmanuel Jullien.

Ceux qui y ont assisté ont salué le très haut niveau de cette réunion.

Ils ont été charmés par l'intelligence pétillante avec laquelle Soraya Amrani-Mekki a défendu le point de vue doctrinal.

Nous avons également entendu Thomas Vasseur, conseiller référendaire à la 2<sup>ème</sup> chambre civile de la Cour de cassation qui, armé d'un humour pince-sans-rire qui a fait la joie du public, a tenu le rôle difficile du magistrat et fait face aux critiques.

Jean-Pierre Grandjean et Emmanuel Jullien, nos deux organisateurs sont intervenus pour alerter nos confrères sur les dangers et les possibles dérives de cette jurisprudence qui, alliée à la transformation de la conception de l'appel qui deviendrait voie de réformation et non plus voie d'achèvement, réduirait dangereusement l'accès au juge.

Nous espérons, là aussi, publier bientôt le cahier bleu reprenant les actes de ce colloque qui restera, manifestement, comme l'un de nos plus beaux événements de l'année sur le plan scientifique.

Le 6 décembre, j'ai participé à une table ronde relative à la mise en état, dans le cadre de la formation continue des magistrats à l'ENM, sur l'invitation de Savinien Grignon Dumoulin, l'un des magistrats du tribunal de grande instance de Paris avec lesquels nous travaillons dans les groupes de travail

En effet, nous restons très présents, aux côtés de l'ordre, en ce qui concerne les relations avec les juridictions, assurant, notamment avec Antoine Genty, une continuité car si les membres du conseil en charge des relations avec les juridictions passent, l'association, elle, reste et cette stabilité rassure, me semble-t-il, nos interlocuteurs tant au tribunal qu'à la cour qui, parfois, ne savent pas très bien à quel saint se vouer.

Jeudi dernier, 12 décembre, avait lieu la cérémonie de remise des diplômes des lauréats du CAPA.

Droit & Procédure y était présente à deux titres :

En premier lieu, car cette cérémonie était l'occasion de « lancer » la réédition du livre noir, sous format numérique.

Madame le bâtonnier a rendu hommage à Marie-Christine Sari qui coordonne les travaux mais elle a également salué l'implication de Droit & Procédure car l'essentiel des contributeurs est issu de nos rangs.

En second lieu, nous remettons chaque année un prix aux deux élèves ayant obtenu les meilleures notes aux épreuves de procédure civile.

Cette année, Benoit Renard et Cécile Schwartzentruber ont obtenu 19 et j'ai eu le plaisir, tout en présentant l'association aux lauréats, de leur annoncer que nous leur remettrions le prix officiellement à l'occasion de notre prochain dîner annuel mais que, d'ores et déjà, la maison Bosc leur offrait leur robe d'avocat ce qui les a naturellement réjouis.

Je m'arrête un instant à l'EFB.

En matière de formation, la place de Droit & Procédure ne se dément par et c'est une fois encore, avec le talent que nous leur connaissons, qu'Antoine Genty et Hervé Regnault ont dirigé le module de procédure civile des élèves avocats à l'EFB.

C'est un énorme travail dont je prends la mesure en les remerciant très chaleureusement du travail effectué encore cette année.

Le bâtonnier, à présent élu et confirmé, m'a demandé de prendre, es qualité, la responsabilité pédagogique de ce module de procédure civile.

Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer aux intervenants lors d'une récente réunion, ce sera le changement dans la continuité puisqu'Antoine a accepté de continuer à m'épauler dans cette tâche. Il sait ma gratitude pour cela comme pour le reste.

Je ne vous ai pas menti en vous disant que nous ne nous étions pas ennuyés cette année.

Et je vous ai épargné la convention Dalloz avocat à laquelle je suis intervenue vendredi dernier pour animer un atelier sur l'actualité de la procédure civile et des voies d'exécution.

Parallèlement à ces rendez-vous et manifestations, nous avons continué à assurer, si je puis dire, le tout-venant.

J'ai déjà évoqué les relations avec les juridictions et la formation.

Comme chaque année, sous la houlette de Daniel Paquet, Droit & Procédure a voyagé. La destination choisie cette année était le Japon et les participants sont revenus enchantés de leur séjour au pays du soleil levant en dépit d'une pluie semble-t-il un peu trop présente.

Nous avons, bien sûr, également poursuivi nos relations avec l'Ordre notamment à l'occasion du chantier de réécriture du livre noir.

La présence de l'association au sein du conseil se renforce.

Deux membres de l'association viennent de sortir et non des moindres : Thomas Baudesson et Michèle Brault mais je me suis laissée dire qu'elle brigait d'autres fonctions....attendons sereinement le verdict des urnes.

Mais, nous en gagnons quatre, élus la semaine dernière : ce sont des amis et de vrais avocats qui porteront, au sein du conseil, j'en suis certaine, les valeurs de l'association.

Je suis très heureuse de pouvoir saluer l'élection de Xavier Autain, Jacques Bouyssou, Laurence Boyer et Denis Chemla.

Je ne suis pas malheureuse non plus de saluer la confirmation de deux autres membres de notre association : Pierre Olivier Sur et Laurent Martinet.

Nous avons également, au sein du CNB plusieurs membres de l'association et je les invite à développer le réflexe Droit & Procédure : à anticiper les sujets dans l'air du temps, les projets de réforme et à nous interroger car les compétences des membres de l'association peuvent leur être utiles et nourrir leurs réflexions.

L'année 2014 promet, elle aussi, d'être riche.

Je vous ai parlé du colloque de Caen, le 28 mars.

Avant cela, le 23 janvier prochain, nous tiendrons notre première réunion d'information en partenariat avec l'ACE sur la procédure dans les modes de règlement extrajudiciaire des litiges.

Nous prévoyons aussi l'organisation d'une réunion d'information sur les procédures ordinaires.

D'autres chantiers internes seront mis en œuvre.

L'un consacré à une réforme des statuts : Stéphane Lataste nous avait invités à y réfléchir l'année dernière et nous mettrons en œuvre cette réflexion cette année.

L'autre à la communication et à l'image de l'association qui mérite d'être modernisée.

Vous l'avez compris : il reste beaucoup à faire.

Pour cela, j'ai la chance d'avoir à mes côtés un conseil d'administration d'exception.

J'ai déjà cité Jean-Pierre Grandjean, Emmanuel Jullien, Clémence Bertin-Aynès, Muriel Cadiou et Céline Ranjard Normand ainsi que notre ancien président Stéphane Lataste.

Méritent également votre reconnaissance Véronique Marre, Brigitte Marsigny, Michèle Dubuc, Alexis Guillemin et Sébastien Regnault qui s'investissent tous deux sur le chantier du livre noir, notre ancien président, notre amiral Jean-Louis Bigot.

J'adresse une mention spéciale à Gustave Johanet, le plus jeune d'entre nous, qui nous fait l'amitié de participer avec fidélité et efficacité à nos conseils d'administration.



J'embrasse Brigitte Regnault que j'ai appelée la Hélène Carrère d'Encausse de notre association dont elle est « secrétaire perpétuelle ».

Une mention spéciale +++ pour Roberte, notre Roberte, ma Roberte qui tient, avec rigueur, les cordons de la bourse mais pas seulement : elle est celle qui soutient, qui encourage, qui décharge la présidente des tâches les moins gratifiantes.

Mes pensées vont aussi à Véronique Jeandé, notre chère secrétaire, qui est souffrante depuis quelques semaines et qui affronte avec force la rigueur des traitements en continuant à nous aider comme elle le peut.

Elle sait notre admiration pour son courage, notre reconnaissance pour ce qu'elle fait et surtout, nos vœux pour un prompt rétablissement.

Mes derniers mots ce soir vont à Elisabeth Flichy, qui quitte notre conseil d'administration après ses trois mandats successifs et qui dont le mandat n'était donc pas renouvelable.

Un très grand merci à toi, chère Elisabeth, pour tout ce que tu as fait pour l'association.

Tu nous as apporté une hauteur de vue, un regard acéré sans doute par ton mandat de bâtonnier à Versailles et tes activités multiples : tu privilégies le contact direct, l'efficacité, le pragmatisme.

Ton regard résolument moderne nous manquera.

Nous te l'avons dit « en privé » lors de notre dernier conseil d'administration, nous regrettons de te voir quitter notre conseil mais je voulais publiquement que nos membres puissent saluer ton action et je sais que tu ne seras pas loin.

Mais alors qui pour remplacer Elisabeth ?

Je vous propose de proclamer les résultats du renouvellement du conseil et je vous remercie de votre attention.

Julie COUTURIER